

Diffusion immédiate

5 avril 2017

LE GOUVERNEMENT PROPOSE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR FAIRE SUITE AU RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF

Aujourd’hui, le vice-premier ministre et ministre de l’Éducation, M. Don Morgan a déposé en première lecture à l’Assemblée législative de la Saskatchewan le projet de loi n° 63, *Loi modificative de 2017 sur l’éducation*. Ces modifications ont pour but de proposer des changements, suite aux conclusions du groupe consultatif sur le renouvellement de la gouvernance de l’éducation.

Ces modifications découlent des commentaires du public et du secteur de l’éducation reçus dans le cadre des consultations sur l’examen de la gouvernance. Les membres du groupe consultatif ont rencontré plus de 45 groupes d’intervenants et ont obtenu, des résidants de la Saskatchewan, plus de 3 800 observations en ligne.

« Nous avons constaté un fort appui pour le maintien des conseillers scolaires élus, dont nous avons tenu compte, » a déclaré le vice-premier ministre et ministre de l’Éducation, M. Don Morgan. « Et nous en avons également retenu le besoin évident de s’assurer que les divisions scolaires sont aussi efficientes et efficaces que possible en fonction des ressources à leur portée. »

Les modifications à la *Loi de 1995 sur l’éducation* (*la Loi*) entraîneront des changements à la gouvernance visant à mettre en œuvre une initiative sectorielle d’approvisionnement et de services partagés afin de réaliser des économies dans le transport et les achats de masse, de mettre en place une échelle salariale commune pour les administrateurs principaux de divisions scolaires, de normaliser les coûts des conseillers scolaires, de renforcer l’apport des conseils d’école et conseils école-communauté dans leur rôle majeur en matière de gestion des divisions scolaires, en plus de donner au ministre les moyens de surveiller les cibles de réussites scolaires des élèves et les décisions financières.

De nombreux articles concernant les pouvoirs, fonctions et responsabilités des conseils scolaires, ainsi que les questions administratives des divisions scolaires ont été abrogés de *la Loi* et seront inclus dans les règlements qui seront rédigés avec la participation du secteur de l’éducation.

« Tout au long du processus de consultation, les citoyens de la Saskatchewan se sont prononcés en faveur de quelques changements à apporter sur la façon de gouverner les divisions scolaires afin de renforcer les capacités et la cohérence », a affirmé M. Ray Morrison, président du groupe consultatif sur la gouvernance de l’éducation. « Nous nous réjouissons que le gouvernement propose des changements fondés sur les observations et commentaires reçus. »

Le directeur de l'éducation de Chinook, M. Liam Choo-Foo est en prêt de service au ministère de l'Éducation à titre de chef de projet. Dans le cadre d'un processus comprenant la représentation des partenaires du secteur de l'éducation, M. Choo-Foo dirigera la mise en œuvre de ces changements à l'échelle de la province.

Ces mesures devraient être en place pour l'année scolaire 2017-2018.

-30-

Renseignements :

Chris Hodges

Ministère de l'Éducation

Regina

Téléphone : 306-787-1069

Courriel : chris.hodges@gov.sk.ca

Tél. cell. : 306-533-7506